



Attestation de salaire de l'employeur

Par **virginie69140**, le **17/03/2010** à **13:59**

Bonjour,

Je suis en arrêt maladie depuis le 05 janvier 2010, a la date du 25 janvier mon médecin traitant a demandée à me faire passée en maladie professionnelle (à compter du 05 janvier, suite au résultat d'un scanner qui à révéler la présence d'une hernie discale) Mon employeur a mis 2 mois pour envoyer l'attestation de salaire à la sécurité sociale sous prétexte qu'il attendait d'être contacter par eux (par courrier)

Suite à ça je me retrouve avec des frais d'impayer qui s'élève a environ 300 euros. Ma question est donc mais t'il possible de lui faire payer les frais de banques et les dommages et internet que je subis depuis le début de mon arrêt, ou encore l'attaquer (prudhomme)?

Merci d'avance de vos réponse qui je l'espère pourra m'aider...

Virginie